



# MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## QUELLES AIDES POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN ?



*Les enjeux énergétiques et environnementaux imposent de réduire l'empreinte écologique du secteur transports et des mobilités et d'assurer un développement plus sobre, résilient et solidaire. La mobilisation de toutes les parties prenantes est indispensable pour réussir la territorialisation de la planification écologique des mobilités. L'État met en place des dispositifs pour accompagner les collectivités et leurs partenaires dans le déploiement de leurs nouvelles offres et solutions de mobilité.*



### Covoiturage

**Le Fonds Vert**  
Accélère la  
transition écologique  
dans les territoires

- **Projets éligibles** : schéma covoiturage, études pré-opérationnelles, travaux d'aires de covoiturage ou de voies réservées, réalisation de lignes de covoiturage ou d'auto-stop organisé, animation, communication, campagnes d'incitations financières à la pratique du covoiturage.

- **Bénéficiaires** : collectivités et leurs groupements.

- **Modalités de candidature** : les candidatures seront à soumettre aux préfets de département sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides-territoires.

- **Lien** : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/14a2-developper-le-covoiturage-sur-son-territoire/>



### Toutes mobilités en zone à faibles émissions (ZFE)

**Le Fonds Vert**  
Accélère la  
transition écologique  
dans les territoires

- **Projets éligibles** : études (ex : de diagnostic de l'offre de mobilité ou des infrastructures disponibles, de solutions pour établir un plan de transport desservant les zones périurbaines...), dispositifs d'information et de conseil, services numériques (numérisation des arrêtés de circulation...), aides financières (aide à la

réparation de vélos, soutien à l'offre de service d'autopartage...), aménagement et équipements pour la mobilité durable (aménagement de pôles d'échanges multimodaux...)

- **Bénéficiaires** : collectivités territoriales et leurs groupements dans l'aire d'attraction de chaque ZFE (actuelle ou à créer d'ici fin 2024).

- **Modalités de candidature** : les candidatures seront à soumettre aux préfets de région sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides-territoires.

- **Lien** : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c000-accompagner-le-deploiement-des-zones-a-faible/>



**Le Fonds Vert**  
Accélère la  
transition écologique  
dans les territoires

**FRANCE  
RURALITÉS**

### Mobilités durables en zones rurales

- **Projets éligibles** : stratégie et plan de mobilité simplifié, mise en place de solutions de mobilité comme du transport à la demande, de l'autopartage, de la location de vélos à assistance électrique, de la mobilité solidaire, des conseils en mobilité.

- **Bénéficiaires** : collectivités et leurs groupements en zone rurale, et communautés de communes AOM en zone intermédiaire.



- **Modalités de candidature** : les candidatures seront à soumettre aux préfets de département sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides-territoires.

- **Lien** : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3ad-mobilites-rurales/>



### Services Express Régionaux Métropolitaine (SERM) CPER Volet mobilité

- **Objectifs** : accélérer l'émergence des projets de SERM pour les territoires périurbains soumis à des problèmes de congestion automobile, de qualité de l'air et de faiblesse de l'offre de transport en commun.
- **Bénéficiaires** : Régions et autorités organisatrices de la mobilité participant au financement des SERM.
- **Modalités** : plus de 750 M€ en part État sur la période 2023-2027 pour financer les études et les premiers travaux.
- **Lien** : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presse-lancement-des-negociations-du-volet-mobilites-des-contrats-plan-etat-region-cper>



### Marche Le programme « ID-marche »

- **Objectifs** : accompagner les politiques publiques locales en faveur de la marche et diffuser les bonnes pratiques. Etudes, aménagements d'espaces favorables à la marche, actions d'animation et de communication.
- **Bénéficiaires** : collectivités territoriales et leurs groupements
- **Modalités** : appels à projets, concours, plateforme d'échanges. En février 2024 lancement :
  - appel à projets marche du quotidien
  - concours pour récompenser des espaces publics exemplaires pour la marche

- **Lien** : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230327/marche-quotidien> (lien sera mis à jour courant février)  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/espaces-exemplaires-pour-la-marche>



### Vélo et marche Le fonds mobilités actives

- **Objectifs** : finance des projets d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte) ainsi que des programmes ambitieux de maillage cyclable.
- **Bénéficiaires** : collectivités et leurs groupements.
- **Modalités de candidatures** : appels à projets réguliers jusqu'en 2027
- **Lien** : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-mobilites-actives>



### Vélo AVELO 3 – 2<sup>nd</sup> relevé



- **Projets éligibles** : financement d'études liées au vélo, de services vélo, d'actions d'animation et de promotion de politiques cyclables ainsi que le financement de postes de chargé(e) de mission vélo.
- **Bénéficiaires** : collectivités et leurs groupements
- **Modalités de candidature** : ouverture du second relevé dans le courant du mois d'avril 2024
- **Lien** : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230731/avelo-3-1r-releve> (lien qui sera mis à jour en avril)



### Vélo Stationnements sécurisés Programme Alveole +



- **Objectifs** : prime pour l'installation de stationnement vélos sur l'espace public, dans les établissements scolaires et les pôles d'échange multimodaux.



• **Bénéficiaires** : collectivités et leurs groupements, etc.

• **Modalités** : 40 % de l'investissement hors taxe (50 % en ZFE), avec un montant maximal par type d'abri et par place.

• **Lien** : <https://alveoleplus.fr/programme>



### Verdissement des flottes (véhicules et vélo des collectivités)

• **Objectifs** : bonus écologique pour l'acquisition d'une camionnette neuve (jusqu'à 3 000 €) ou d'un deux-trois roues/quadricycle à moteur électrique neuf (jusqu'à 900 €) par une personne morale, cumulable avec la prime à la conversion. La prime à la conversion est sous condition de mise au rebut d'un véhicule ancien polluant (jusqu'à 1 500 € pour l'acquisition d'une voiture particulière électrique et 8 000 € pour l'acquisition d'une camionnette électrique, neuves ou d'occasion, par une personne morale).

Bonus vélo (jusqu'à 1 000 € pour une personne morale) pour l'acquisition d'un vélo cargo, cycle adapté aux personnes en situation de handicap, vélo pliant, avec ou sans pédalage assisté, ou remorque électrique pour cycle. Le bonus est cumulable avec la prime à la conversion (jusqu'à 1 500 € pour une personne morale) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



Véhicules électriques

Programme Advenir

### pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques



• **Objectifs** : prime pour l'installation des infrastructures collectives et des bornes en résidentiel collectif ainsi que pour certains points de recharge ouverts au public.

• **Bénéficiaires** : opérateurs de bornes, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements, etc.

**Lien** : <https://advenir.mobi/>

sous réserve de la mise au rebut d'un véhicule ancien polluant.

• **Bénéficiaires** : collectivités et leurs groupements, etc.

• **Lien** : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

### Autres dotations de l'État

*Les dotations d'investissement de l'État financent des opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le préfet. Elle concerne notamment des projets de solutions de mobilité. Les demandes sont à effectuer auprès de la préfecture. Les différentes dotations sont :*



La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

• **Projets concernés** : projets de mobilité tous modes (pistes cyclables, véhicules de transports en commun...).



La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

• **Projets concernés** : soutien aux projets visant à favoriser le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.



La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

• **Projets concernés** : projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région.



Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

• **Projets concernés** : soutien en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, dont la mobilité.



Les dotations politique de la ville (DPV) ou subventions pour travaux divers d'intérêts local (TDIL)

- **Modalités de candidature :** dotations gérées par les préfets de département.



Programme certificats d'économies d'énergie (CEE)

une dizaine de programmes CEE Transport pour déployer :

- les bus électriques - achat et location - ou rétrofit ;
- la mobilité à vélo (programmes AVELO 3, Objectif employeur pro-vélo, Alvéole +, Mon vélo de A à Z...);
- la logistique urbaine durable (InTerLUD+, Cyclocargologie, Marguerite...);
- les solutions d'éco-mobilité (programme TIMS);
- les bornes de recharge de véhicules électriques (programme Advenir).

- **Lien (à jour) :** [https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement#scroll-nav\\_\\_1](https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement#scroll-nav__1)



Offres de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

Accompagnement sur mesure pour les projets des communes et EPCI via un soutien en ingénierie (stratégie mobilité, plans de mobilité simplifiés...)

- **Modalités :** auprès des préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT

- **Lien :** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/laccompagnement-de-projets-sur-mesure-316>



Offres de la Banque des territoires

- Trois dispositifs de soutien :
  - offre de crédits d'ingénierie,
  - prêts aux collectivités avec les mobi-prêts pour les infrastructures et équipements pour les mobilités propres,
  - investissement financier dans des partenariats publics-privés, pour permettre le décollage de services de mobilité non rentables à leur démarrage.

- **Lien :** [www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales](http://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales)



### Portail des aides France Mobilités

Le portail des aides France Mobilités centralise toutes les aides financières et en ingénierie pour les projets de mobilité mises en place par différents porteurs d'aides dont des collectivités territoriales, telles que les départements et les régions. Toutes les aides évoquées dans la plaquette sont disponibles sur le portail.



## Une question ?



Financements, aide au montage de projet...  
Des équipes à votre service !

France Mobilités dispose de cellules régionales regroupant les services des DREAL/DEAL, du Cerema, de l'Ademe, de la Banque des territoires et de l'ANCT, chaque jour à la disposition des collectivités.

[www.francemobilites.fr](http://www.francemobilites.fr)

Contacts des cellules régionales France Mobilités :

<https://www.francemobilites.fr/regions>



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité